

Déclaration de la cgt-Force Ouvrière

Monsieur le ministre,

Hier 15 mai, l'appel à la grève de notre fédération avec l'Union inter fédérale des agents de la fonction publique Force Ouvrière a été très suivi.

Vous avez fait référence à la crise sociale. Elle n'est pas sans rapport avec les conditions de travail et de rémunération des personnels.

Le pacte de stabilité soumis au vote indicatif du Parlement le 29 avril prévoit 50 milliards de coupes dans les dépenses publiques au cours des trois prochaines années, auxquels s'ajoutent 4 milliards supplémentaires pour 2014. Le pacte de responsabilité qui l'accompagne prévoit d'accorder 41 milliards au patronat, afin de faire baisser le coût du travail, autrement dit les salaires.

Cette politique d'austérité, qui obéit à Bruxelles, si elle augmentera les profits des entreprises, ne relancera pas l'économie et ne diminuera pas le chômage.

Pour les fonctionnaires c'est la poursuite de la baisse du pouvoir d'achat, déjà largement amputé avec le gel du point d'indice depuis 2010. La hausse des prix à plus de 5% depuis 2011 et 1,4% pour 2014, l'augmentation de 7,85% à 9,14% de la retenue pour pension conduit à une baisse du salaire net. Un haut niveau de salaire c'est aussi la garantie de recrutement.

En prolongeant le blocage jusqu'en 2017 le gouvernement planifie la paupérisation des fonctionnaires. Il planifie aussi la baisse des pensions sur le long terme. C'est une attaque sans précédent dans notre pays qui s'inspire des politiques appliquées en Espagne, au Portugal, en Grèce, avec les résultats que l'on sait !

Force Ouvrière revendique le rattrapage de ce qui a été perdu et l'abandon du pacte de responsabilité.

Le projet de loi « clarifiant l'organisation territoriale de la république » présenté le 14 mai en conseil des ministres conduit essentiellement à détruire des collectivités territoriales et à instaurer une « République des territoires » : fusions des Régions, suppressions des Conseils généraux, regroupements forcés des communes, métropolisation imposée, et surtout un pouvoir règlementaire donné aux collectivités qui survivront.

L'unique objectif est de faire des économies à tout prix (18 à 25 Mds par an affichés en plus des 11 Mds déjà supprimés aux collectivités entre 2015 et 2017) avec la suppression de service publics et de milliers d'emplois publics du fait des mutualisations-fusions, et des mobilités forcées.

Sur le plan démocratique, le projet de loi supprime l'obligation de consulter les citoyens pour fusionner les collectivités. L'exemple alsacien de 2013 montre pourtant leur opposition à toute suppression des Départements et Régions.

Associé à la « Modernisation de l'action publique » qui prend la suite de la RGPP et à la « Réforme de l'administration territoriale de l'Etat », qui a déjà fortement réduit la présence de l'Etat dans les départements, ce projet de loi conduit à l'éloignement de la puissance publique, à la désertification.

... / ...



Cette logique va entraîner un accroissement des inégalités et conduire à des zones sans droit ni contrôle. Elle remet en cause l'indivisibilité, la cohérence, la lisibilité, l'unicité et, du coup, l'égalité républicaine, c'est-à-dire l'égalité des droits. L'austérité porte atteinte à la République et à ses valeurs.

Force Ouvrière exprime son opposition complète à ce projet de loi, second volet de l'acte III de la décentralisation, qui instaure de droits différents selon les régions ou les métropoles.

Il ne faut pas s'étonner que, dans ces conditions, la territorialisation de l'école, devienne ouvertement une revendication pour certains, comme vient de le faire le président de l'Assemblée des Départements de France.

Cela ne fait que confirmer que la loi de refondation de l'école ouvre cette voie, ce que nous n'avons cessé de dénoncer.

Quant aux 60 000 postes, que vous confirmez, les personnels ne les voient pas dans les services et les établissements et particulièrement les postes de remplaçants. Les nouveaux dispositifs, par exemple « Plus de maître que de classe », en absorbent une grande partie au détriment de l'accueil des 38 000 élèves supplémentaires dans le premier degré.

Dans cette situation la publication du nouveau décret sur les rythmes scolaires, l'obstination à poursuivre cette réforme, ne règle rien. Elle aggrave l'éclatement du cadre national. Le ministre devrait s'en tenir au respect de l'avis du CSE, après les votes émis le 5 mai. La seule solution est l'abrogation du décret et d'en revenir sur l'ensemble du territoire national à un cadre unique garantissant la séparation du scolaire et du périscolaire.

Nous regrettons aussi que vous n'ayez pas souscrit à notre demande de rouvrir les discussions sur les obligations de service des enseignants du secondaire et de renoncer à publier, dans ce cadre, les décrets élaborés par votre prédécesseur. Le dossier n'est pour nous toujours pas clos : l'avenir le prouvera.

Dans ces conditions Force Ouvrière entend poursuivre son action pour défendre les intérêts des personnels confrontés à des attaques dans tous les domaines. Nos revendications demeurent :

- L'augmentation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice et l'attribution uniforme de 50 points sur l'ensemble de la grille indiciaire
- Le retrait du pacte de responsabilité et des 50 milliards de réduction des dépenses publiques qui l'accompagnent
- Le retrait du projet de loi Décentralisation
- La défense du statut de la Fonction Publique et des statuts particuliers

Enfin, nous prenons acte que vous fixez la prérentrée au 1er septembre et la rentrée des élèves le 2 mais le rattrapage de la journée de pré rentrée déjà travaillée n'est toujours pas acceptable.

Le gouvernement ne doit pas oublier que les droits et les intérêts des salariés ne peuvent être bafoués indéfiniment.

Montreuil le 16 mai 2014